

Rédacteurs : Raphaël Gailhac, Marina Ciminera, Corentin Knoploch,  
Naomi Soudry

Janvier 2022

N° 01



*Crédit photo : F.PHAN / OFB SD973*

**Les services de l'OFB en Guyane vous souhaitent leurs meilleurs vœux 2022. Le relâché de ce paresseux ne peut qu'expliquer le cœur de métier de l'OFB : la protection de la biodiversité.**

# I. Actualités des services

## 1. Arrivées / Départs dans les services de l'OFB en Guyane

Après deux ans de missions au sein de l'équipe du PNA Tortues à l'UTC, Anaële SACCHETTINI rejoint l'équipe de l'association TOTM. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite.



*Crédit photo OFB UTC 973*

Elle a été remplacée par Naomi SOUDRY qui a pris ses fonctions au sein de l'Unité Technique et Connaissance en tant que chargée de communication du PNA pour la conservation des tortues marines en Guyane. Elle accompagnera dans ses missions Mathilde Lasfargue, coordinatrice du PNA depuis octobre 2020.



*Crédit photo N. SOUDRY*

Depuis le 01 octobre 2021, les effectifs du service police de l'OFB Guyane ont un nouvel agent. Attachée à préserver la nature, Orphée WALBURGER nous vient tout droit de la Gendarmerie Nationale.



*Crédit photo R.GAILHAC / OFB SD973*



## 2. Visite de notre directrice adjointe des Outre-mer en Guyane



Marion OLAGNON, Directrice adjointe des Outre-mer, s'est déplacée en Guyane au mois de décembre 2021.

Son déplacement faisait suite aux nouvelles prérogatives des agents du SD973 qui sont, depuis peu, habilités à participer à la lutte contre l'orpaillage illégal.

À cette occasion, un protocole a été signé entre l'OFB, le parquet et la préfecture.

Notre directrice adjointe a pu échanger avec de nombreux partenaires et voir les différentes actions menées sur plusieurs sites.

Elle a également eu l'occasion d'effectuer le parcours du Coq de roche sur la route de Kaw, comme le montre la photo ci-jointe.

*Crédit photo A.BELLO / OFB UTC 973*

## II. Actions de police : protection de la faune et des milieux

### 1. Chasse espèce protégée – Ibis Rouge (*Eudocimus ruber*)



*Ibis rouge*

*Crédit : O.WALBURGER / OFB SD973*

Mercredi 13 octobre 2021, le service départemental a reçu l'appel d'une habitante de MACOURIA. Alors qu'elle se promenait sur la plage de pointe liberté avec son ami, ils aperçurent un ibis rouge qui se laissait dériver sur l'estuaire. Ils se sont alors mis à l'eau pour le secourir et remarquent qu'il est blessé. Trois agents de l'OFB les ont rejoints immédiatement sur place afin de recueillir l'oiseau. Constatant qu'il est faible et qu'il présente une plaie entre les ailes, il apparaît évident que l'oiseau a été victime d'un tir de plombs. Avec précautions, ils l'ont transporté à KOUROU jusqu'au vétérinaire de l'association JungleVet, qui vient en aide à la faune sauvage. En plus de la plaie dorsale, la patte droite de l'ibis rouge a été fracturée en trois endroits. Il n'a malheureusement pas survécu à ses blessures.

L'ibis rouge est un oiseau intégralement protégé par arrêté ministériel. Son statut est quasi menacé sur la liste rouge de l'UICN. Il ne peut être, entre-autre, ni détruit, ni transporté, ni capturé, ni naturalisé. Le commerce (achat, vente, mise en vente) de toute partie ou produit de cet animal est totalement interdit. L'ibis rouge ne peut être détenu sans autorisation. Toutes ces infractions constituent des délits punis de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

## 2. Contrôle chasse espèce protégée - Anhninga (*Anhninga anhninga*)



Le 23/10/2021, de retour d'une patrouille sur la plage de Farez et des rizières de Mana, les agents du SD 973 contrôlent une embarcation de chasseur au débarcadère. Lors de ce contrôle, ils découvrent dans la glacière, 1 caïman et 2 anhingas. L'anhinga étant une espèce d'oiseaux intégralement protégée, les agents ont dressé un procès-verbal pour destruction et transport d'espèce protégée au mis en cause. Ils ont saisi son arme et l'ont convoqué pour audition afin qu'il s'explique sur les faits.

*Crédit photo C.VINCENT / OFB SD973*

## 3. Dépassement de quotas

En octobre 2021, le service du SD973 a organisé une mission de police avec 5 renforts venus des Antilles et de l'hexagone. Celle-ci a eu pour but de stopper le prélèvement d'œufs de tortues podocnémides dans les rivières de l'Est guyanais.

Lors des patrouilles, plusieurs contrôles ont été réalisés et l'un d'entre eux a conduit à la verbalisation d'un chasseur pour dépassement de quota. Ce dernier avait prélevé 3 cochons bwa (Pécari à lèvres blanche), au lieu des 2 autorisés par sortie de chasse. Le mis en cause a été auditionné et l'affaire n'est pas encore jugée.



*Crédit photo C.DUFORT / OFB SD973*

#### 4. Antilles : démantèlement d'un important trafic de reptiles, 17 personnes interpellées, 283 spécimens saisis.



*Crédit photo : OFB SD972*

Après 18 mois d'investigations, les services de police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la douane judiciaire ont mené une opération en mixité sur les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique, point d'orgue d'une méticuleuse enquête judiciaire contre le trafic de reptiles.

Depuis plusieurs mois, les services départementaux (SD) de la Martinique et de la Guadeloupe travaillent en co-saisine avec le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) dans le but de démanteler un trafic de reptiles, phénomène grandissant aux Antilles. Un agent du SD Guyane était également parti en renfort sur ce dispositif.

Cette enquête a finalement permis d'identifier un groupe de personnes se livrant à une activité illégale (transport, détention, élevage, commercialisation, utilisation, falsification de documents...) générant des profits importants. La valeur de l'ensemble des spécimens saisis sur ces deux îles françaises de la Caraïbe est estimée à plus de 125 000 €.

Outre les saisies, les délinquants encourent une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Certains individus ont déjà été condamnés récemment pour des faits similaires.



## 5. Relâché d'un paresseux dans son milieu naturel

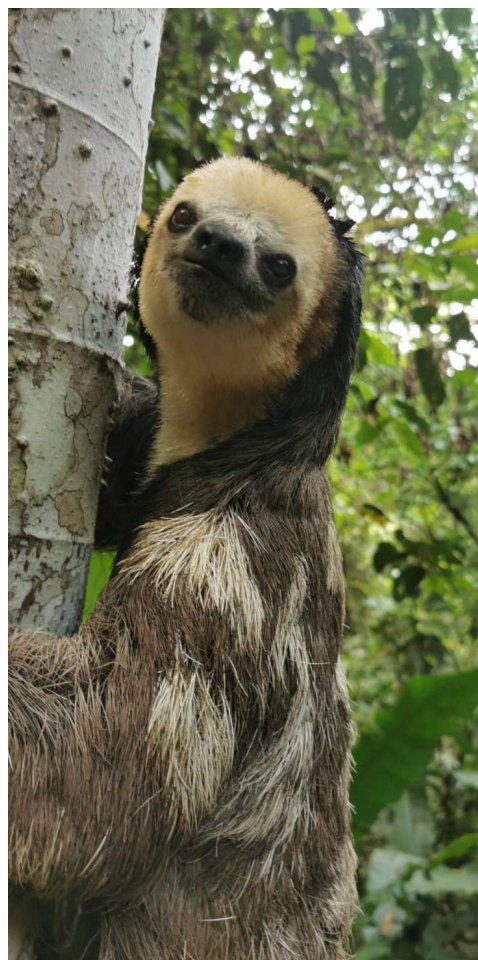
En novembre, le service du SD 973 a été informé qu'un particulier détenait un paresseux à son domicile sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande. Deux agents du service se sont rendus sur place et ont constatés qu'une femelle Aï, paresseux, était attachée en laisse sur la terrasse d'une maison.

Les agents ont pris contact avec les résidents de ladite maison et après un contrôle administratif qui s'est avéré non conforme, ils ont récupéré l'animal.

D'après les dires de la personne, le paresseux était venu se réfugier sous sa terrasse. Après un passage chez le vétérinaire pour vérifier la bonne santé de l'animal, celui-ci a été relâché dans son milieu naturel.

La détention d'animal sauvage est soumise à réglementation: certificat de capacité et autorisation préfectorale d'ouverture.

*Crédit photo : F.PHAN / OFB SD973*



## 6. Transport Postal interdit

Courant octobre 2021, la Douane, secteur fret, de l'aéroport de Félix Eboué a contacté le service du SD973 au sujet de la présence d'œufs de reptiles dans un colis postal.

Sur place les agents ont constatés qu'il s'agissait d'œufs d'Iguane cuisinés et accompagnés de sa viande. Après enquête et audition, il s'avère que l'expéditeur du colis envoyait des plats cuisinés à sa fille en métropole. Cette dernière, enceinte, avait des envies de produits du pays. La mise en cause a été condamnée à un rappel à la loi.

Les espèces non domestiques sont souvent protégées par un statut, renseignez-vous. Dans le cadre de l'espèce Iguane, le transport de tout ou partie de l'animal est interdit en dehors du département de la Guyane.

Ceci est un délit puni de 150000€ et 3 ans de prison.

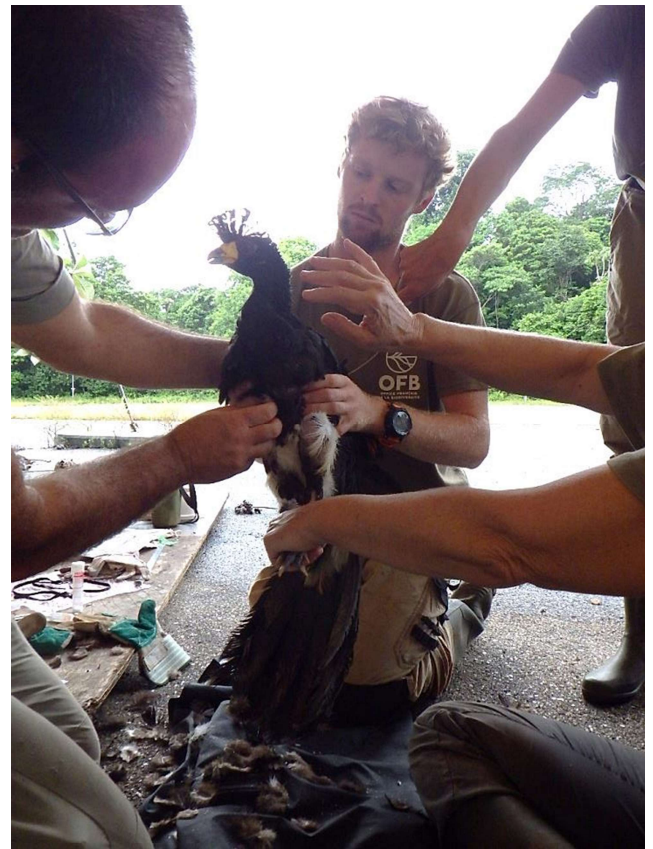
### III. Missions techniques : connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats

---

#### 1. Étude sur le Hocco

Le hocco est une espèce abondamment chassée en Guyane. Cependant, son écologie reste encore assez méconnue. Les informations détenues concernant la taille de son domaine vital ou encore l'utilisation qu'il a de son habitat sont partielles, bien que pouvant considérablement aider à sa conservation. L'unité Technique et Connaissance et la Direction de la Recherche et Appui Scientifique de l'OFB en Guyane ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur cette espèce, grâce à la capture et au suivi télémétrique. Afin d'assurer un suivi individuel, plusieurs oiseaux doivent être équipés d'émetteurs VHF. Une première campagne de capture a été réalisée au mois de décembre.

D'une durée de 7 jours, l'objectif premier était de familiariser l'équipe à une nouvelle technique utilisant des filets à ourlets. Cette méthode consiste à déployer des filets de 100 m de long et de 1,80 m de haut. Ces filets sont placés à environ 1,20 m du sol et l'excédent est rabattu par-dessus, créant un ourlet. Lorsque l'animal entre en contact avec le filet, il déroule l'ourlet qui lui retombe délicatement par-dessus et le piège. Aucune capture n'a été réalisée pendant cette mission. En parallèle, un hocco récupéré par le Centre de Réhabilitation pour Oiseaux d'Amazonie (CROA) a été équipé et relâché au sein du CSG. Les sessions de capture continueront en 2022.



*Crédit photo : OFB UTC 973*

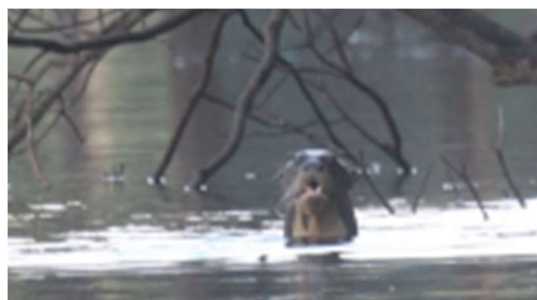
## 2. Études sur la loutre géante

### **Mission de terrain : Évaluation et préservation de la biodiversité des mammifères remarquables de la retenue de Petit-Saut.**

Courant novembre, trois missions d'échantillonnage ont été réalisées par les agents de l'OFB afin de dresser un bilan de l'état des populations de Loutres géantes sur la retenue d'eau de Petit-Saut, mais aussi d'autres espèces emblématiques comme le Tapir, le Jaguar et le Pac qui peuplent les rives de la retenue.



Crédit Photo Hadrien Lalagüe / OFB UTC 973



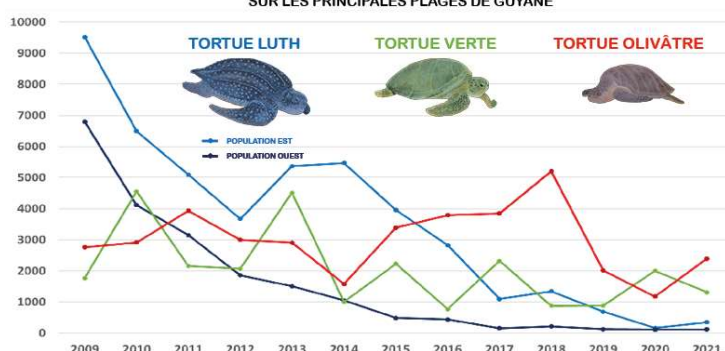
De nombreux indices de présence de mammifères ont été recensés sur une vingtaine de sites : plus d'une trentaine de catiches (terrier des loutres), dont certaines occupées par des loutrons. La mission a également permis de réaliser des prélèvements d'eau sur la retenue pour en extraire « l'ADN environnemental ». Cette méthode permet la surveillance des milieux naturels et de recenser, à partir des traces d'ADN contenues dans un échantillon d'eau, les espèces présentes dans les milieux aquatiques. Après l'analyse de ces prélèvements en laboratoire, il sera possible d'identifier les différents mammifères vivants ou qui ont traversé les sites d'échantillonnages.

## 3. Coordination du PNA Tortues marines Guyane : Bilan des pontes 2021

Alors que le contexte sanitaire a limité une fois de plus les activités du Réseau Tortues Marines Guyane (RTMG), les missions de comptage et de surveillance à l'Est sur l'île de Cayenne (association Kwata), à Kourou (OFB), et à l'Ouest sur la plage de Yalimapo (gardes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana) ont pu se maintenir tout au long de la saison des pontes.

**La tortue olivâtre, nidifiant principalement sur l'île de Cayenne, connaît un léger rebond cette année qui ne permet pas de conclure à une avancée pour la conservation de cette espèce. La tortue verte connaît quant à elle une nouvelle baisse du nombre de nids, poursuivant une évolution en dents de scie. Enfin, la tortue luth semble voir son activité de ponte se maintenir à un niveau exceptionnellement bas, et ce pour toute la Guyane.**

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PONTES DE TORTUES MARINES ENTRE 2009 ET 2021 SUR LES PRINCIPALES PLAGES DE GUYANE



Retour sur les chiffres de l'année 2021 : <https://urlz.fr/haOq>

Retrouvez toute l'actualité du RTMG dans la newsletter *Toti Time* – prochain numéro fin janvier : <https://www.tortuesmarinesguyane.com/newsletter>



## IV. Et du côté de nos partenaires

### 1. La Douane : Contrôle commun Douane / PAF



*Crédit photo F.MENARD / Douane BSE SLM*

Début novembre, lors d'une patrouille commune avec la PAF sur le fleuve Maroni, les douaniers ont contrôlé une embarcation. Un piroguier effectuant une livraison est interpellé avec 6 singes chassés pour la viande et 15 Kg de viande de cochon bwa. Il s'agit de Capucins bruns, autorisés à la chasse mais pas au commerce. Le piroguier devait remettre la viande à un transporteur pour une personne sur Saint Laurent du Maroni. La viande a été saisie.

Pour nous suivre :



[www.guyane.ofb.fr](http://www.guyane.ofb.fr)



@OFBiodiversite